

M. GAUVIN. - Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais poser plusieurs questions.

Monsieur le Maire, il m'est revenu, et les journaux également en ont parlé, que lors de la dernière distribution de vivres aux indigents, la carte électorale était exigée et il fallait qu'elle fût estampillée. Nous voudrions savoir si c'est par mesure de représailles que la Municipalité a agi ainsi.

Le MAIRE. - C'est la seule question car vous avez parlé de plusieurs questions.

M. GAUVIN. - Si la réponse me satisfait, ~~cela~~ ce sera tout. Si non, je vous en poserai d'autres.

Le MAIRE. - Sur votre première question, je pourrai vous donner tous apaisements lorsque nous aurons épuisé l'ordre du jour. Nous sommes, en effet, en session ordinaire, que je vous réponde dans une heure, ma réponse ne changera pas.

M. PAUS. - Mais, Monsieur le Maire, nous perdons là un temps précieux, vous auriez pu répondre par oui ou par non.

Le MAIRE. - Je ne vous répondrai ni par oui, ni par non, je vous dirai tout simplement que la Municipalité de Saint-Denis n'a pas l'habitude d'agir de représailles politiques. Ce sont des traditions qui sont solidement installées ici et qui ne sont pas prêtes à disparaître. Je pense être précis et vous apporter tous apaisements.

M. GAUVIN. - Votre réponse ne me satisfait pas, car à Sainte-Clotilde on a exigé la carte électorale estampillée.

Le MAIRE. - J'affirme qu'aucune représaille de ce genre n'a été exercée dans la Commune de Saint-Denis.

M. GAUVIN. - Je vous assure que cela a été fait. Faites appeler l'employé.

Le MAIRE. - Il faudrait faire appeler tous les employés des Agences.

Mme LE TOULLEC. - Non, il n'y a qu'une seule employée qui s'est permise d'agir de la sorte.

Le MAIRE. - Je vous le répète, la Municipalité de Saint-Denis, par son représentant ici, n'a jamais donné l'ordre d'agir de représailles.

Passons maintenant à l'ordre du jour.

M. GAUVIN. - Je m'en vais et je n'insiste pas.

M. MESNIER. - Vous pouvez vous retirer si vous le voulez.

M. PAUS. - Monsieur le Maire, la carte électorale était-elle exigible lors de la dernière distribution de maïs ?

Le MAIRE. - Pour la troisième fois, je vous le répète, je n'ai donné aucun ordre de ce genre. Maintenant, si je dois le faire le rapporteur de tout ce qui s'écrit dans la presse locale, je n'en finirai pas.

Pour apaiser vos scrupules et vos appréhensions, je vous ai dit que le Maire de St-Denis n'a jamais donné de telles instructions. Aucun secours n'a été refusé lors de la dernière distribution de vivres aux indigents.

Monsieur GAUVIN se retire suivi des autres membres de son groupe.

Le MAIRE. - Passons à l'ordre du jour.